

## **Rapport du Président**

Séance publique  
vendredi 14 mars 2025  
**N° CD-2025-2-2-1**  
**N° applicatif 11794**

### **2<sup>ème</sup> Commission**

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

### **Direction**

Direction économie, aménagement et tourisme

### **Service consulté**

Direction Environnement et Agriculture  
Direction Appui et Pilotage

## **BUDGET PRIMITIF 2025 DYNAMIQUES ECONOMIQUES, TOURISTIQUE, AGRICOLE, A L'EMPLOI ET AUX TRANSITIONS ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES**

Résumé : Pour ce budget 2025, la conjoncture internationale et l'instabilité politique nationale se traduisent par de lourdes contraintes sur notre économie qui se poursuivent telles que la hausse des défaillances des entreprises, la pénurie de main d'œuvre, la baisse de l'emploi salarié, la relative stabilité du taux de chômage en Alsace (6,5 % dans le Bas-Rhin et 7,3 % dans le Haut-Rhin à fin 2024) et les exportations qui se contractent.

C'est dans ce contexte de fragilité économique et sociale aux perspectives incertaines et de financements contraints que l'action globale de la Collectivité européenne d'Alsace, acteur majeur et unique des solidarités humaines et territoriales, prend encore tout son sens dans une action durable de proximité. La Collectivité européenne d'Alsace a fait le choix de poursuivre son action ambitieuse à travers ses différentes priorités déclinées en autant d'axes stratégiques au service de l'enfance, de l'économie locale, de la transition énergétique et écologique, des acteurs et des partenaires et avec une gestion rigoureuse de la dépense publique.

Cela veut dire soutenir durablement les investissements d'avenir (eau, énergie) et continuer à relever ces défis qui nous engagent tous : la compétitivité, la cohésion sociale, la transition écologique et numérique, l'innovation, la sobriété foncière afin d'accompagner une dynamique de croissance et de création d'emplois.

En matière d'attractivité, la Collectivité européenne d'Alsace a pour ambition

d'assurer un développement de l'économie de proximité et du tourisme durable, résilient et solidaire, qui s'inscrit dans l'espace transfrontalier du Rhin supérieur avec un renforcement de la coopération des acteurs publics et privés et un ancrage territorial dynamisé par la puissance de la Marque Alsace, le soutien à l'immobilier d'entreprises, l'accompagnement des ports et des aéroports et un partenariat consolidé avec les chambres consulaires.

En matière de tourisme, la Collectivité européenne d'Alsace a engagé, avec son agence Alsace Destination Tourisme et les acteurs du tourisme, une démarche réfléchie et largement concertée afin de mettre à jour sa stratégie de développement touristique pour mieux appréhender les contours d'un tourisme durable et responsable en Alsace. L'ambition touristique alsacienne 2024-2028 a été votée le 20 juin 2024 afin de faire de l'Alsace une destination authentiquement durable.

Le patrimoine naturel alsacien et les actions en matière de politique environnementale et de transition écologique sont au cœur de la stratégie alsacienne, en lien avec les trente résolutions pour 2030 sur les transitions environnementales et énergétiques.

L'agriculture, occupant 40 % du territoire, contribue à l'économie et à la qualité des paysages. La Collectivité soutient l'agriculture alsacienne avec plus de 1 000 000 € pour 2025, complété par 1 560 000 € pour le Laboratoire Alsacien d'Analyses. Une stratégie globale de transition couvre divers domaines, incluant la mobilité et les énergies renouvelables, avec des projets comme le champ photovoltaïque de MUNCHHOUSE et l'engagement majeur de la Collectivité européenne d'Alsace par la création de la Société d'Economie Mixte Locale de réseaux de chaleur dans laquelle la Collectivité européenne d'Alsace investit 1 450 000€ dès début 2025 et dont elle détiendra à terme 58% du capital de 5 M€.

Face au dérèglement climatique, la gestion de l'eau est stratégique en Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace se positionne comme ensemble et acteur stratégique transfrontalier en organisant chaque année les « Assises rhénanes de l'eau ». Elle consacre 1 652 870 € à sa politique de l'eau, incluant des projets comme la réhabilitation du barrage de la Lauch. Une étude stratégique est lancée pour adapter les infrastructures de l'eau.

En matière d'environnement, la Stratégie Alsacienne des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sera soumise à l'Assemblée fin 2025. La Brigade Verte, soutenue à hauteur de 1 800 000 €, se consolidera en 2025. La Collectivité soutient également l'éducation à l'environnement avec 1 220 000 € pour des associations et les Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE).

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage à accompagner la résilience des territoires et des entreprises, en nouant des partenariats pour une économie durable et socialement responsable.

Le Budget Primitif 2025 relatif aux dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques déclinera ces grandes ambitions avec une gestion rigoureuse des dépenses.

Pour la politique de l'attractivité, il est proposé d'inscrire un crédit de paiement à hauteur de 5 379 815 € en dépenses et une recette de 105 000 €.

Pour la politique du tourisme, il est proposé d'inscrire un crédit de paiement à hauteur de 4 395 466 € en dépenses et une recette de 1 300 000 €.

Pour la politique de l'environnement, il est proposé d'inscrire un crédit de paiement à hauteur de 15 712 370 € en dépenses et une recette de 25 578 000 €.

La masse salariale affectée aux politiques de l'attractivité, du tourisme et de l'environnement s'élève à 8 562 100 €.

Le Budget Primitif 2025 relatif aux dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques regroupe les politiques de l'attractivité, du tourisme et de l'environnement.

## **I- Politiques en faveur de l'attractivité et du tourisme**

L'Alsace, terre économique dynamique, montre une relative stabilité de l'emploi, malgré les perturbations du contexte national et international. La Collectivité européenne d'Alsace est un moteur important dans l'économie locale de par ses compétences et sa capacité à innover et à nouer des partenariats, durables et propices à la confiance en l'avenir, notamment avec les chambres consulaires et les partenaires touristiques.

En 2025, la Collectivité européenne d'Alsace poursuivra son engagement en faveur de l'économie de proximité en exerçant au maximum toutes ses possibilités d'intervention afin de mobiliser l'ensemble de ses leviers disponibles pour accompagner les entreprises et en soutenant les agences d'ingénierie (Agence de Développement d'Alsace et Alsace Destination Tourisme, Alsacienne de Crédit-Bail Immobilier (Alsabail), ...).

Les axes forts qui seront déclinés l'an prochain pour renforcer l'attractivité de l'Alsace dans la proximité et accompagner les acteurs économiques qui font vivre l'Alsace et les territoires sont les suivants :

- Poursuivre la dynamique de la Marque Alsace et les partenariats engagés,
- Accompagner les projets structurants qui renforcent l'attractivité de nos territoires,
- Mobiliser le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace au service des stratégies foncières des collectivités locales.

La Collectivité européenne d'Alsace a pour ambition d'assurer un développement du tourisme durable, résilient et solidaire et mettra en œuvre la stratégie tourisme alsacienne 2024-2028 aux côtés de son agence Alsace Destination Tourisme. Le tourisme contribue fortement à l'image et à l'attractivité de l'Alsace et occupe une place majeure dans l'économie alsacienne.

L'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de l'attractivité et du tourisme s'élèvera à hauteur de **9,7 M€ en 2025**.

## **A- Accompagner les acteurs économiques qui font vivre l'Alsace et les territoires**

La mise en place d'une stratégie en faveur de l'économie de proximité et de l'attractivité des territoires reste une priorité majeure de la Collectivité européenne d'Alsace. Elle s'est notamment traduite depuis 2022 par un engagement en faveur de la Marque Alsace, des partenariats pluriannuels avec les acteurs du secteur agro-alimentaire, avec la Chambre de Métiers d'Alsace, la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole et depuis 2024 avec les Unions de Corporations Artisanales alsaciennes, et par un soutien aux aéroports.

Cette stratégie s'inscrit dans une relation de coopération durable et concertée avec les collectivités locales et les acteurs socio-économiques afin de créer les conditions d'une intelligence collective pour impulser une dynamique de développement durable.

Pour 2025, l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace s'élèvera à près de 5,4 M€. La feuille de route de la Collectivité devra permettre de relever les défis majeurs de l'accompagnement des entreprises, de l'attractivité des territoires et de l'insertion des publics fragiles.

### 1. Poursuivre la dynamique de la Marque Alsace et les partenariats engagés

La politique d'attractivité de la Collectivité européenne d'Alsace s'appuie sur son Agence de Développement d'Alsace qui s'est renouvelée en adoptant ses nouveaux statuts en 2023, actant notamment l'ouverture de sa gouvernance aux intercommunalités alsaciennes. L'activité de l'Agence de Développement d'Alsace en 2024 atteste de la dynamique poursuivie : 461 projets nouveaux, 235 projets d'entreprises décidés ou réalisés, 4 304 emplois créés ou maintenus à terme, 4,025 Md€ d'investissements des entreprises à terme. Cela se traduira en 2025 par le soutien sans faille de la Collectivité européenne d'Alsace, à hauteur de 1,8 M€, au rôle d'accompagnement des entreprises et des collectivités de l'Agence de Développement d'Alsace.

L'accompagnement du développement de **la Marque Alsace** reste un engagement fort de la Collectivité, permettant de défendre l'esprit d'entreprendre mais aussi de qualité des entreprises alsaciennes avec les marques déployées (Fabriqué en Alsace, marque employeur « Bien en Alsace », Alsace Excellence, Artisan d'Alsace et Commerçant d'Alsace) et de répondre aux difficultés de recrutement. La Collectivité européenne d'Alsace a apporté son soutien à hauteur d'un total de 452 500 € de 2022 à 2024 et poursuivra son soutien durable avec un financement s'élevant à 150 000 € pour 2025.

Le bilan 2024 de la Marque Alsace fait état d'une belle progression du nombre d'entreprises engagées : 185 entreprises labellisées « Alsace Excellence », 89 entreprises disposant de produits accrédités « Fabriqué en Alsace », 328 artisans accrédités « Artisan d'Alsace », 483 commerçants récompensés en 2024 au travers de la nouvelle marque « Commerçant d'Alsace », plus de 80 signataires de la charte « Bien en Alsace » (Marque Employeur lancée en 2024).

Pour l'année 2025, les objectifs d'accroissement du nombre d'entreprises engagées, de développement de la visibilité et de promotion de la Marque Alsace et de ses déclinaisons sur notre territoire mais aussi au-delà, de consolidation des partenariats et des dispositifs mis en œuvre vont être poursuivis ; tout en s'assurant de la qualité des entreprises accréditées et des produits labellisés et en conservant du fort taux d'engagement de la communauté créée autour de la marque. En outre, les réflexions vont être poursuivies sur l'opportunité de nouvelles déclinaisons de la Marque Alsace (notamment en lien avec le secteur de la restauration, avec la filière brassicole, dans les domaines culturel et sportif). Enfin, la gouvernance politique de la Marque va être mise en place au sein de l'Agence de développement d'Alsace au cours du premier semestre 2025.

La puissance fédératrice et partagée de la Marque Alsace, en lien avec l'Agence de Développement d'Alsace, est un atout indéniable pour porter les couleurs de l'Alsace, de son identité et de ses valeurs au service de tous les acteurs économiques, touristiques et culturels alsaciens. La Marque Alsace compte aujourd'hui plus de 12 000 partenaires et plus de 29 000 ambassadeurs d'Alsace.

La Collectivité européenne d'Alsace et le **Pôle alimentaire Alsacien** partagent une volonté forte de développement des productions locales de qualité afin que nos concitoyens puissent y avoir accès chez eux comme en restauration hors domicile. Cette stratégie vise à répondre aux nombreux enjeux qui s'inscrivent dans le développement des filières agroalimentaires, notamment la santé publique, le développement durable dans un

contexte de mondialisation et le maintien des emplois pour un pan d'activité qui représente le deuxième secteur industriel en Alsace et compte 6 500 exploitations agricoles.

La Collectivité européenne d'Alsace, conformément à ses engagements initiaux, prendra en charge une partie du budget 2025 du pôle alimentaire représenté par l'Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires Alsaciennes, qui pilote les marques « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir », avec un soutien de 288 000 €. Depuis 2021, le soutien financier total de la Collectivité s'élève à 1,82 M€. Le bilan du partenariat devra permettre de définir les futurs engagements. Les deux marques valorisant les produits alimentaires alsaciens (« Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir ») continuent leur développement avec, à ce jour, 139 entreprises membres et plus de 4 500 références de produits labellisés.

**Le partenariat avec la Chambre de Métiers d'Alsace 2022-2025** se poursuit autour des 4 axes de collaboration et de la déclinaison de la Marque Artisan d'Alsace : valoriser les savoir-faire de l'artisanat alsacien, promouvoir les métiers, informer et orienter les jeunes, accompagner les entreprises dans leur développement et les personnes en recherche d'emploi, contribuer aux transitions énergétiques et écologiques. Une subvention de 89 000 € est proposée pour l'année 2025. Le soutien sera reconduit sur le développement de la Marque Artisan d'Alsace, l'organisation de la Scène des Métiers à la Foire Européenne de Strasbourg et du Salon « Créer sa Boîte ». Le bilan du partenariat sera réalisé en 2025 afin de définir les futurs engagements réciproques.

L'engagement de soutien de la Collectivité européenne d'Alsace aux Corporations Artisanales, prévu dans le contrat-cadre partenarial avec la Chambre de Métiers d'Alsace, s'est concrétisé au travers **d'une convention partenariale pluriannuelle 2024-2025 avec les trois Unions de Corporations Artisanales alsaciennes**. Ce partenariat s'articule autour des priorités suivantes : l'information des collégiens, en recherche d'orientation, sur l'offre de formations aux métiers de l'artisanat, les rapprochements entre les personnes en recherche d'emploi, en particulier parmi celles bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, et les offres d'emploi dans les domaines de l'artisanat, la contribution à la transition énergétique et écologique du territoire et à la résorption de la précarité énergétique, le soutien pour une activité artisanale diversifiée, résiliente et innovante, mais aussi solidaire et qui réponde aux attentes de nos concitoyens. Dans ce cadre, une subvention de fonctionnement de 70 000 € est prévue pour l'année 2025.

Afin de pérenniser le partenariat engagé depuis 2021 avec **la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole**, le soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace a été reconduit par le biais de la mise en place **d'une convention partenariale pluriannuelle 2024-2026**. Ce contrat cadre s'appuie sur les quatre priorités partagées suivantes : développer l'attractivité du territoire alsacien et soutenir l'économie de proximité, promouvoir les métiers, informer et orienter les jeunes, accompagner les entreprises dans leur développement et les personnes en recherche d'emploi, promouvoir le territoire alsacien.

Deux exemples illustrent l'importance de ce partenariat :

- Business sourcing

La Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole a poursuivi le déploiement de son outil web de Business sourcing, sur lequel plus de 600 entreprises sont aujourd'hui référencées et qui a pour objectif de faciliter les mises en relation entre entreprises alsaciennes et à l'échelle du Rhin supérieur, ainsi que l'organisation de rendez-vous d'affaires.

- Marque Commerçant d'Alsace

La marque « Commerçant d'Alsace » a été lancée en 2023 et constitue une évolution du « Label Qualité Accueil » initié par la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole en 2009 et totalisant plus de 3 500 labellisés en Alsace.

Une subvention de 80 000 € est proposée pour l'année 2025 dans le cadre de ce partenariat.

Les partenariats pluriannuels existants avec les chambres consulaires doivent permettre de poursuivre l'engagement de la Collectivité en 2025, au travers de relations durables et efficaces, sur la base de priorités partagées au bénéfice des entreprises et de l'insertion professionnelle de nos publics.

## 2. Accompagner les projets structurants qui renforcent l'attractivité de nos territoires

La Collectivité européenne d'Alsace est mobilisée en faveur de l'attractivité à travers le soutien au **projet d'aménagement 3Land, à l'immobilier d'entreprises et aux aéroports**.

Pour assurer son rôle fédérateur autour d'une politique d'attractivité économique convergente sur l'immobilier d'entreprises, la Collectivité européenne d'Alsace a engagé une dynamique de coopération avec les intercommunalités par la mise en œuvre d'un processus d'acceptation de délégations partielles de compétence de ces dernières en faveur de l'immobilier d'entreprises. Une autorisation de programme de 13 M€ a été votée en 2023. A fin 2024, 28 intercommunalités ont délégué cette compétence et un premier projet a fait l'objet d'une attribution d'avance remboursable sans intérêt dans le cadre de ce dispositif. La Collectivité européenne d'Alsace consolidera en 2025 son partenariat durable avec les intercommunalités pour le soutien aux projets d'immobilier d'entreprises, au travers de la collaboration avec l'Alsacienne de Crédit-Bail Immobilier (Alsabail).

Au 31 décembre 2024, après 52 années d'activité, l'Alsacienne de Crédit-Bail Immobilier (Alsabail) est intervenue pour un montant cumulé de 2,449 milliards d'euros (1,211 milliard d'euros dans le Bas-Rhin et 1,238 milliard d'euros dans le Haut-Rhin) représentant 2 162 projets (1 068 dans le Bas-Rhin et 1 094 dans le Haut-Rhin). Les créations d'emplois soutenues par les interventions de l'Alsacienne de Crédit-Bail Immobilier représentent 30 495 salariés. L'immobilier d'entreprise est un aspect prépondérant du développement des territoires : c'est un investissement non délocalisable, qui permet d'améliorer et de moderniser l'activité de nos entreprises. L'engagement des pouvoirs publics reste donc majeur et d'intérêt stratégique.

La Collectivité européenne d'Alsace poursuit également son engagement indispensable aux côtés des aéroports de STRASBOURG, COLMAR-HOUSSEN et MULHOUSE-HABSHEIM pour assurer la meilleure desserte multimodale des territoires.

La Collectivité européenne d'Alsace est pleinement investie dans ce sens au travers du Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne (2024-2026) et poursuit, en tant qu'actionnaire de l'aéroport de STRASBOURG, son soutien au développement et à la compétitivité du site avec la mobilisation de 3,85 M€ sur 3 ans pour le financement du dispositif de baisse de taxe d'aéroport par passager, la reconversion et la valorisation des friches militaires et la poursuite des études préalables liées au projet de Liaison Intermodale DUPPIGHEIM – ENTZHEIM qui doit relier à terme les zones d'activités de l'aéroport au grand contournement de STRASBOURG.

En 2024, la Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée pour un montant de 426 000 € au titre du Fonds Recherche et Innovation (doté de 1 M€ sur la période 2024-2026) sur des projets de recherche répondant aux priorités définies par le Contrat Triennal et en adéquation avec les orientations de la Collectivité, notamment en matière de Santé et de recherche appliquée. Ils concernent l'acquisition, sur la plate-forme IRIS du laboratoire I-Cube, d'un système unique en Europe d'imagerie par résonance magnétique à haut champ magnétique (375 000 € au profit de l'Université de Strasbourg), ainsi que l'acquisition d'un lyophilisateur (51 000 € au profit d'AERIAL (Centre de Ressources Technologiques et un Institut Technique Agro Industriel de notoriété internationale)) financé dans le cadre du Fonds Investissement Santé et valorisé dans le Contrat Triennal.

Pour 2025 et les années suivantes, la Collectivité prendra pleinement sa part pour renforcer l'attractivité européenne de la capitale strasbourgeoise en accompagnant l'aéroport de Strasbourg via la poursuite du dispositif de financement de la baisse de taxe d'aéroport, des investissements pour revaloriser les friches militaires et les études préalables à la

Liaison Intermodale DUPPIGHEIM – ENTZHEIM. L'ensemble des projets inscrits dans le Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne sont mis en exergue dans le rapport du Budget Primitif 2025 de la 6<sup>ème</sup> commission.

Enfin, le projet tri-national « 3Land » se poursuit avec le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace et permettra de renforcer l'attractivité du Rhin Supérieur.

### 3. Mobiliser le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace au service des stratégies foncières des collectivités locales

La stratégie nationale de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols engagée (Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et son objectif de Zéro Artificialisation Nette, mais également les travaux sénatoriaux en cours sur la Trajectoire de Réduction de l'Artificialisation Concertée avec les Elus locaux) exige un véritable changement culturel en matière d'aménagement du territoire, pour permettre une meilleure soutenabilité de nos modes de vie et éviter les effets néfastes d'une artificialisation excessive (risques d'inondations accrus, pertes de productivité agricole, érosion de la biodiversité, moindre absorption du carbone, îlots de chaleur), malgré la crise du logement et l'objectif de réindustrialisation de la France.

L'anticipation d'une stratégie foncière pour accompagner les entreprises qui ont besoin de se développer et accueillir de nouvelles activités est donc un enjeu majeur pour les collectivités. La raréfaction du foncier implique de s'interroger à la fois sur les lieux d'implantation de nouvelles activités, l'accessibilité pour les salariés, la reconversion des friches et la disponibilité foncière pour des entreprises déjà installées.

La Collectivité européenne d'Alsace met à disposition une ingénierie diversifiée et dotée d'une solide expertise, à travers son soutien de **plus de 14,5 M€ par an au Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace**. Cela permet d'accompagner les réflexions en matière de stratégie d'aménagement économique, plus particulièrement avec l'implication de l'Agence de Développement d'Alsace, l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin, l'Etablissement Public Foncier d'Alsace et l'Agence d'Urbanisme Strasbourg Rhin Supérieur.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement les actions en lien avec l'économie alsacienne, a notamment été organisé en 2024 par l'Agence de Développement d'Alsace le « Hackathon pour concevoir la zone d'activités du futur », auquel ont participé de nombreux membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace. Les projets de requalification du Parc du Ried à Hoerdt, porté par la Communauté de Communes de la Basse-Zorn, et du Biopôle 2, porté par Colmar Agglomération, ont été les terrains d'expérimentations.

En 2025, les réflexions sur la sobriété foncière et la reconversion des friches vont être notamment poursuivies, au travers de la mise en œuvre des éléments socle d'un observatoire du foncier économique basée sur l'outil d'analyse et de simulation de l'occupation du sol UrbanSIMUL développé et porté par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

## **B- Soutenir le développement d'un tourisme durable, résilient et solidaire**

Pour 2025, l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace s'élèvera à près de 4,4 M€.

Le tourisme est un levier majeur du développement territorial et un axe important de l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de l'économie de proximité. Il contribue à la création de richesses et d'emplois dans les territoires et à la mise en réseau d'acteurs pour définir des projets utiles et innovants répondant à la demande de la population locale. L'Alsace représente 34 millions nuitées touristiques, 1,6 milliard d'euros de chiffre d'affaires et plus de 42 000 emplois.

Durant l'année 2024, le tourisme en Alsace continue sur sa lancée. Avec un total de 8 millions de nuitées sur les mois de juillet et d'août, l'été 2024 a connu une fréquentation quasi similaire à celle de l'été 2023. Le top 5 des nationalités les plus représentées évolue peu, avec l'accueil d'Allemands, de Néerlandais, de Suisses, de Belges et d'Espagnols, mais une progression est à noter pour les trois dernières clientèles citées.

La Collectivité européenne d'Alsace a accompagné les acteurs publics et associatifs dans la mise en place d'aménagements touristiques, qui répondent aux besoins des touristes de nature, d'itinérance ainsi que de découverte de l'environnement et des savoir-faire locaux, à travers l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité ». 54 dossiers ont été engagés depuis 2022, dont 31 en 2024, pour un total de 2 349 662 €.

Alsace Destination Tourisme a développé ses actions en faveur du tourisme durable, qui s'inscrivent dans les enjeux de la nouvelle stratégie touristique pour l'Alsace : démarche Responsabilité Sociétale des Entreprises, fédération des acteurs, formation en ligne, valorisation d'offres touristiques durables, sensibilisation des touristes à l'adoption d'écogestes, promotion du slow tourisme et des mobilités douces, ...

Le 20 juin 2024, la Collectivité européenne d'Alsace a voté une **nouvelle stratégie tourisme Alsace pour la période 2024-2028**.

L'ambition est de faire de l'Alsace une destination authentiquement durable, en s'appuyant sur l'allongement de la durée de séjour, couplé à la découverte du territoire en mode doux.

Le nouveau modèle économique doit être inclusif, respectueux du territoire, de ses ressources et de ses habitants, pour un tourisme plus sobre, maximisant les externalités positives (retombées économiques, emploi, ...) tout en limitant les impacts négatifs (conflits d'usages, pression foncière, ...). Il doit également accompagner la transformation du secteur touristique face aux effets du changement climatique.

Les cibles principales sont les touristes issus des marchés de proximité. Les touristes (une nuitée sur place) sont privilégiés par rapport aux excursionnistes (sans nuitée), dans cette logique d'allongement de la durée de séjour, pour un tourisme durable.

Tout en poursuivant le travail engagé autour des thématiques d'excellence alsaciennes, la nouvelle politique touristique alsacienne 2024-2028 s'articule autour de 4 orientations stratégiques :

- Relever le défi d'un tourisme alsacien compétitif et responsable ;
- Renforcer l'Alsace comme Terre de rencontres ;
- S'adapter aux enjeux environnementaux et de mobilité ;
- Positionner la gouvernance face aux nouveaux défis et renforcer la coopération.

La nouvelle stratégie sera déployée en 2025 avec l'appui de son agence de développement touristique, Alsace Destination Tourisme, à laquelle la Collectivité européenne d'Alsace apporte un soutien à hauteur de 3 707 840 €.

Ce soutien permet à Alsace Destination Tourisme d'accompagner en proximité les acteurs locaux publics et privés dans leurs projets, de consolider l'attractivité et l'image de l'Alsace, de promouvoir la Destination pour générer des nuitées, et enfin, d'innover dans le domaine des services.

Compte tenu des contraintes budgétaires qui pèsent sur la Collectivité européenne d'Alsace, il est proposé que le dispositif d'aides Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », voté par le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 (délibération n° CD-2022-3-2-4), soit abrogé à compter du 30 avril 2025.

Toutefois, il est proposé que les dossiers qui ont été déposés avant le 31 décembre 2024 et enregistrés complets au 16 février 2025 soient instruits dans le cadre du dispositif d'aides Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme

de proximité » en vigueur jusqu'au 29 avril 2025. Ils pourront faire l'objet de l'attribution d'une subvention par la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace le 25 avril 2024.

Tous les dossiers déposés jusqu'au 31 décembre 2024 et non complets au 16 février 2025 et tous les dossiers déposés après le 31 décembre 2024 ne seront pas instruits et ne pourront pas faire l'objet d'une attribution de subvention au titre de ce dispositif.

## **II- La politique en faveur de l'environnement**

Les actions portées par la Collectivité en 2025 en matière de politique environnementale et de transition écologique représentent un total de dépenses de 15 712 370 € et de 25 578 000 € de recettes. Elles visent à protéger l'environnement pour permettre de construire un futur durable et un territoire résilient en matière climatique pour les alsaciens. Elles s'inscrivent également dans le cadre des « 30 engagements pour 2030 » de la stratégie énergétique et écologique adoptée par l'Assemblée d'Alsace le 13 novembre 2023.

### **A- Promouvoir une agriculture locale de qualité et une forêt alsacienne résiliente**

Le rôle de l'agriculture alsacienne au service de la production alimentaire locale, des paysages et de l'emploi sera mis en valeur à travers les actions et les partenariats noués par la Collectivité avec la profession agricole. La forêt est également au centre de l'action de la Collectivité, en particulier afin d'assurer son adaptation et sa pérennité dans un contexte de changement climatique. Près de six des « 30 engagements pour 2030 » couvrent ces thématiques.

#### **1. Accompagner une agriculture locale, de qualité, respectueuse de l'environnement et pourvoyeuse d'emplois**

Cet accompagnement est décliné via un partenariat étroit avec la profession agricole, et en particulier avec la Chambre d'Agriculture Alsace, instance publique représentative. Ce partenariat sera reconduit en 2025, dans le cadre d'un contrat d'objectif, et mis en œuvre pour :

- maintenir une activité agricole dynamique, créatrice d'emplois et soutenant le secteur agro-alimentaire, notamment à travers la marque Alsace,
- permettre des rapprochements entre les personnes en recherche d'emploi, en particulier parmi celles bénéficiaires du revenu de solidarité active, et les offres d'emplois agricoles,
- développer l'offre de produits locaux labellisés pour les circuits courts, la restauration collective, notamment en direction des collèges,
- renforcer l'attractivité de l'Alsace et contribuer à la transition énergétique et écologique du territoire,
- gérer le foncier de manière économe et équilibrée.

Dans le domaine du foncier, compétence des Départements, la mise en œuvre des Aménagements Fonciers Agricoles, Forestiers et Environnementaux et le financement de leurs mesures compensatoires environnementales, et en particulier celles qui sont induites par les impacts sur l'habitat du grand hamster par la construction du Contournement Ouest de Strasbourg, engagent fortement la Collectivité. Dans leurs dimensions environnementales, ils sont l'opportunité de plantations de haies, de création d'ouvrages environnementaux...

L'engagement de la Collectivité aux cotés des éleveurs alsaciens continue de se traduire de façon multiple, à travers la prise en charge annuelle des travaux sur l'abattoir de proximité de Cernay, propriété de la Collectivité. Depuis 2024, grâce à l'engagement de la Collectivité qui vient d'achever un programme de modernisation de 2,4 millions d'euros pour le moderniser, l'abattoir est en mesure de produire des steaks hachés surgelés à partir de viande locale pour répondre à une forte demande des consommateurs alsaciens. Ce soutien à l'élevage alsacien permet à la fois de satisfaire des besoins de productions locales de qualité et le maintien de surfaces en herbe pour l'alimentation des animaux. Cette politique contribue ainsi activement au maintien des paysages alsaciens et de la biodiversité, ainsi qu'à la préservation de la qualité de la ressource en eau.

Le Laboratoire Alsacien d'Analyses, service de la Collectivité, bénéficie d'une subvention d'équilibre de 1,560 million d'euros permettant d'avoir en Alsace un outil de veille et de vigilance sanitaire performant et reconnu. Au-delà de la filière élevage et de la santé vétérinaire, il contribue activement à la sécurité sanitaire en Alsace.

## 2. Préparer la forêt alsacienne de demain

Grâce à 316 000 hectares de forêt, la filière bois a un poids économique important en Alsace. Elle fait vivre 20 000 personnes et représente un chiffre d'affaires de 3,5 milliards d'euros.

Le soutien à la forêt et plus globalement aux politiques autour de l'arbre, représente 400 000 € pour 2025. Le grand succès du plan Forêt d'Avenir d'Alsace initié par la Collectivité auprès des communes forestières depuis quatre ans s'est traduit par près de 196 000 arbres replantés, en complément de la régénération naturelle estimée, elle aussi à environ 196 000 arbres, dans 84 communes. La séquence 2025 de ce plan va continuer son déploiement auprès des communes forestières et des propriétaires forestiers privés.

L'entretien de sauvegarde des « arbres trognes » ou des arbres remarquables, l'opération « Les arbres de la Sainte-Catherine » et le dispositif « Une naissance, un arbre » ainsi que les plantations d'arbres et d'arbustes le long des routes départementales complètent l'action de la Collectivité en faveur de l'arbre en Alsace et permettent une visibilité directe auprès du grand public. On peut estimer que la Collectivité européenne a contribué à la plantation, la protection ou la régénération de près de 500 000 arbres sur la période 2020-2025.

## **B- Préserver la ressource en eau et permettre la résilience des territoires face au dérèglement climatique**

Dans le domaine de l'eau, la qualité et la disponibilité de la ressource sont des enjeux économiques, environnementaux et humains de première importance. Parmi les « 30 engagements pour 2030 » pris par la Collectivité, trois items recouvrent la thématique de l'eau en Alsace.

### 1. Préserver l'eau en Alsace, au cœur du bassin du Rhin supérieur et préparer l'avenir

La Collectivité européenne d'Alsace, dont le territoire couvre toute la partie française de la nappe alluviale rhénane, est un acteur stratégique à l'échelle alsacienne et rhénane, aux côtés de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de l'Etat.

Après les succès de l'organisation des « Assises rhénanes de l'Eau » en 2023 et 2024, saluées par tous les partenaires français, allemands et suisses, les prochaines « Assises rhénanes de l'Eau » se tiendront les 25 et 26 mars 2025. Elles permettront cette année un

focus sur les usages de l'eau, en particulier pour les activités agricoles et les besoins des milieux naturels.

A côté des études permettant d'assurer la continuité biologique dans les cours d'eau sous les ouvrages d'art propriété de la Collectivité, une série d'études prospectives est en cours de façon à permettre d'optimiser le patrimoine hydraulique de la Collectivité en matière de stockage et de gestion de l'eau, au service de la résilience des territoires alsaciens par rapport à l'eau, de la biodiversité et éventuellement de la production d'énergie hydro-électrique.

## 2. Porter les grands équipements hydrauliques au service de l'eau en Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace est propriétaire des grands équipements hydrauliques alsaciens (canaux, grands barrages...). Ces ouvrages permettent de stocker un total de près de 16 millions de m<sup>3</sup> d'eau dans les lacs de barrage. La Collectivité joue un rôle majeur sur la gestion de la ressource en eau et continue d'investir sur cette thématique. Le projet de rehausse du barrage de la Lauch piloté par la Collectivité est une opération unique en France, à la fois dans sa technicité et dans ses ambitions. Les dernières phases de conception et les dossiers réglementaires de ce projet seront réalisés en 2025, permettant ensuite d'engager les travaux. A l'issue de ces phases complexes, les premiers travaux devraient débuter fin 2027 et s'étaler en 2028 et 2029.

A côté de ce projet majeur, les actions de la Collectivité porteront essentiellement sur la réhabilitation progressive de son patrimoine hydraulique (canaux et barrages) avec la poursuite des projets importants et la maintenance lourde des ouvrages hydrauliques.

Sur le canal de la Bruche, les travaux concernant l'écluse N°2 seront notifiés et la première phase des travaux de sûreté sur le barrage de WOLXHEIM démarrera. Des études et travaux complémentaires de restauration de la digue à OBERSCHAEFFOLSHEIM sont également programmés à compter de 2025 puis sur les exercices ultérieurs.

Des montants récurrents seront consacrés à une politique de subvention ainsi qu'à la participation statutaire de la Collectivité aux structures et syndicats mixtes de rivières dont elle est membre.

## **C- Protéger l'environnement et la biodiversité**

La richesse du patrimoine naturel alsacien est remarquable et, à l'image de la diversité des paysages, extrêmement variée. La Collectivité intervient dans ces domaines à travers la gestion et le développement de son patrimoine d'Espaces Naturels Sensibles ou dans le cadre de partenariats naturalistes, d'éducation à l'environnement ou avec la Brigade Verte.

La Collectivité européenne d'Alsace vise à préserver et reconquérir la biodiversité tout en sensibilisant et éduquant les citoyens à l'importance de l'environnement. Ce projet ambitieux s'articule autour de plusieurs axes clés : la protection des écosystèmes, la restauration des habitats naturels et la promotion de pratiques durables. En parallèle, des initiatives d'éducation à l'environnement sont mises en place pour les citoyens de tous âges, les incitant à adopter des comportements respectueux de la nature afin de créer une communauté consciente et active dans la préservation de son patrimoine naturel.

Plusieurs des « 30 engagements pour 2030 » couvrent ces thématiques, et en particulier celle des Espaces Naturels Sensibles.

## 1. Engager activement le déploiement des Espaces Naturels Sensibles à l'échelle alsacienne

L'année 2025 permettra de définir les grands objectifs de la stratégie alsacienne des Espaces Naturels Sensibles (acquisition, gestion, valorisation...) inscrite aux « 30 engagements pour 2030 ». Les actions de gestion sur les sites de la Collectivité se poursuivent également. Le partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels Alsace et les associations se poursuit à l'identique de 2024.

En matière d'investissement, il s'agit de réaliser des travaux de restauration sur les Espaces Naturels Sensibles de la collectivité ainsi que de procéder à l'acquisition foncière de sites. Des études de programmation sur le site d'URBES dans le Haut-Rhin et le site d'Altenstadt dans le Bas-Rhin permettront de définir leurs besoins de restauration et de renaturation. Des projets d'acquisition sont en cours, ainsi que des travaux sur les sites de la Collectivité, notamment sur le Canal du Rhône au Rhin déclassé suite aux diagnostics du patrimoine arboré.

## 2. Construire des partenariats environnementaux, au service des Alsaciens et des milieux remarquables : la Brigade Verte, l'éducation à l'environnement...

La Brigade verte se déploie progressivement dans le Bas-Rhin, mais désormais dans une logique de consolidation des territoires actuels, et moins dans une logique d'évolution vers le nord. En 2025, la contribution de la Collectivité à la Brigade Verte sera du même ordre de grandeur qu'en 2024.

En ce qui concerne l'éducation à l'environnement, outil de sensibilisation privilégié des générations futures, il est prévu de poursuivre les partenariats et avec les structures opérationnelles d'éducation à l'environnement (Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement et autres) et avec l'Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace dans l'optique d'une harmonisation de la politique à l'échelle alsacienne. En effet, les travaux sur la convergence de la politique d'éducation à l'environnement se feront en 2025, pour mise en application en 2026. Une enveloppe d'environ 1 M€ est prévue pour soutenir les structures d'éducation à l'environnement.

A cela s'ajoutent les subventions en investissement aux partenaires associatifs, ainsi que les opérations « Une naissance, un arbre » et « Les arbres de la Sainte-Catherine ».

## **D- Etre au service d'un développement durable de l'Alsace**

Dans le cadre de la politique de transition énergétique, l'enjeu est encore plus fort en Alsace depuis la fermeture anticipée de la centrale de Fessenheim en juin 2020. La Collectivité européenne d'Alsace s'est fortement impliquée en animant les débats pour faire émerger des projets photovoltaïques, de méthanisation ou encore de production d'hydrogène décarboné. Elle développe et facilite la croissance des énergies renouvelables. Des études et de l'ingénierie de projets favorisent la mise en mouvement et l'accompagnement des projets du territoire parfois dans des domaines d'avant-garde (électrolyse, méthanation, ...).

Ces sujets font partie de la stratégie de transition énergétique et écologique de la Collectivité européenne d'Alsace.

Au sujet du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Fessenheim, la Commission Locale d'Information et de Surveillance a rendu un avis en 2024 sur la demande d'autorisation de démantèlement. Les principaux thèmes liés au pré démantèlement et au démantèlement sont abordés lors des différentes réunions publiques. Le rythme de la

Commission Locale d'Information et de Surveillance avec deux réunions annuelles, dont une réunion publique, se met en place. La Commission Locale d'Information et de Surveillance de Fessenheim poursuivra son travail d'information et de suivi de l'installation et orientera son action sur le démantèlement dont le commencement est prévu en 2026

Les actions emblématiques de transition énergétique et développement durable comme l'opération Elsäss Oschterputz et le « campus » transfrontalier seront reconduites en 2025.

## **SYNTHESE DE LA COMMISSION N° 2 - DYNAMIQUES ECONOMIQUES, TOURISTIQUE, AGRICOLE, A L'EMPLOI ET AUX TRANSITIONS ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES**

Le tableau de synthèse ci-dessous récapitule les grandes masses et évolutions budgétaires qui concernent la Commission susvisée :

	CA 2023	BP 2024 (sans reports)	BP 2025	BP 2025 / BP 2024 en €	BP 2025 / BP 2024 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	17 549 610,53	18 634 531,00	<b>16 507 151,00</b>	- 2 127 380,00	-11,42%	- 968 704,92
Dépenses d'investissement	9 263 161,00	9 246 000,00	<b>8 980 500,00</b>	- 265 500,00	-2,87%	7 648 931,57
<b>Total dépenses (A)</b>	<b>26 812 771,53</b>	<b>27 880 531,00</b>	<b>25 487 651,00</b>	- 2 392 880,00	<b>-8,58%</b>	<b>6 680 226,65</b>
Recettes de fonctionnement	30 522 636,89	35 380 000,00	<b>26 575 000,00</b>	- 8 805 000,00	-24,89%	-
Recettes d'investissement	868 006,94	3 710 000,00	<b>408 000,00</b>	- 3 302 000,00	-89,00%	5 036 471,92
<b>Total Recettes (B)</b>	<b>31 390 643,83</b>	<b>39 090 000,00</b>	<b>26 983 000,00</b>	- 12 107 000,00	<b>-30,97%</b>	<b>5 036 471,92</b>

En conclusion, je vous propose :

- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2025, relatif au **Dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques**, un budget de 25 487 651 € en dépenses et 26 983 000 € en recettes, ventilé comme suit :

### **Pour la politique du tourisme et de l'attractivité (cf. Annexes 1 et 2)**

- en dépenses :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 7 515 781 € et une diminution d'autorisation d'engagement de 73 500 €,
  - en investissement : un crédit de paiement de 2 259 500 €,
- en recettes :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 315 000,00 €,
  - en investissement : un crédit de paiement de 90 000,00 € et un total d'autorisation de programme de 90 000 €,

### **Pour la politique de l'environnement (cf. Annexe 3 et 4)**

- en dépenses :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 8 991 370 € et un total d'autorisation d'engagement de - 895 204,92 €,

- en investissement : un crédit de paiement de 6 721 000 € et un total d'autorisation de programme de 7 648 931,57 €,
  - en recettes :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 25 260 000 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 318 000 € et un total d'autorisation de programme de 4 946 471,92 €,
- ❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément aux Annexes 1 à 4 au présent rapport.
- De décider d'abroger, à compter du 30 avril 2025, le dispositif d'aides Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », voté par délibération n° CD-2022-3-2-4 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022.
  - De décider que les dossiers qui auraient été déposés jusqu'au 31 décembre 2024 et enregistrés complets au 16 février 2025, au titre de ce dispositif, seront instruits selon le dispositif d'aides Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité » en vigueur jusqu'au 29 avril 2025. Ils pourront faire l'objet de l'attribution d'une subvention par la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 25 avril 2025.
  - De décider que tous les dossiers déposés jusqu'au 31 décembre 2024 et non complets au 16 février 2025 et tous les dossiers déposés après le 31 décembre 2024 ne seront pas instruits et ne pourront pas faire l'objet de l'octroi d'une subvention au titre de ce dispositif.
  - De préciser que l'abrogation du dispositif d'aides Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité » à compter du 30 avril 2025 est sans incidence sur les engagements pris par la Collectivité européenne d'Alsace et en particulier sur les subventions attribuées aux différents porteurs de projet au titre de ce dispositif en 2022, 2023, 2024 et 2025.
  - D'abroger, par conséquent, à compter du 30 avril 2025, à l'exception des engagements pris par la Collectivité européenne d'Alsace et en particulier sur les subventions attribuées aux différents porteurs de projet au titre de ce dispositif en 2022, 2023, 2024 et 2025 :
    - la délibération n° CD-2022-3-2-4 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés à l'innovation touristique »,
    - la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2023-3-2-4 du 13 avril 2023 relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés à l'innovation touristique » et approuvant les modèles-types de conventions de subventionnement,
    - la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2023-4-2-5 du 15 mai 2023 relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés à l'innovation touristique », approuvant le nouveau règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt précité et prolongeant de 6 mois la durée de l'Appel à Manifestation d'Intérêt précité, soit jusqu'au 31 décembre 2023 à minuit,
    - la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-5-2-1 du 18 décembre 2023 relative au Budget Primitif 2024 des politiques en faveur

des dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques, uniquement pour ce qui concerne la prolongation de 6 mois de la durée de l'Appel à Manifestation d'Intérêt précité, soit jusqu'au 30 juin 2024,

- la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2024-2-2-3 du 20 juin 2024 portant nouvelle stratégie en faveur du tourisme (2024-2028) et validant la poursuite de l'Appel à Manifestation d'Intérêt précité jusqu'au 31 décembre 2028.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.